AVIS ET RECOMMANDATIONS AU PREMIER MINISTRE

Politique énergétique québécoise dans les années 80-90

POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE QUÉBÉCOISE DANS LES ANNÉES 80-90

Adopté à la 52e Assemblée régulière le 16 mars 1983

ISBN 2-550-10035-2
Dépôt légal — 1er trimestre 1983
Bibliothèque nationale du Québec

INTRODUCTION

Depuis la publication, par le Gouvernement du Québec, du Livre Blanc sur l'énergie de 1978, la situation énergétique internationale, canadienne et québécoise a subi de multiples changements. Sur **le plan international**, le phénomène le plus important est le retournement du marché pétrolier, d'un marché de vendeurs à un marché d'acheteurs, avec, comme conséquence, la baisse des prix du pétrole brut. Sur **le plan canadien**, le problème central qui se pose aujourd'hui, c'est la nécessité d'une révision du Programme Énergétique National de 1980 pour tenir compte des nouvelles réalités pétrolières, énergétiques et économiques. Pour **ce qui est du Québec**, le changement le plus important qui s'est effectué ces dernières années, c'est la décroissance profonde du rythme de sa consommation énergétique et la nécessité dans laquelle il se trouve de s'ajuster à cette décroissance, sans pour autant hypothéquer l'avenir.

C'est à la lumière de ces changements et de leurs implications sur le Québec que le C.P.D.Q. a entrepris d'examiner l'ensemble du dossier énergétique dont le présent avis constitue l'aboutissement et le résultat (1). Par ses propositions et ses recommandations, le Conseil vise un objectif principal: contribuer à apporter des solutions aux problèmes énergétiques qui se posent au Québec, en ayant toujours à l'esprit le rôle important que l'énergie doit jouer dans le développement économique à long terme. L'enjeu est d'autant plus important que, d'une part, le Québec traverse actuellement une période économique difficile et que, d'autre part, la nécessité de préparer dès maintenant les voies de la relance se fait de plus en plus sentir.

Étant donné le flottement et les incertitudes qui entourent les paramètres du marché de l'énergie, le Conseil s'est attaché à dégager les orientations globales possibles plutôt que de s'engager dans l'examen détaillé des questions techniques. Dans cet esprit, le présent avis s'articule autour de trois parties. La première résume rapidement les défis majeurs qui confrontent le Québec en matière d'énergie. La deuxième examine, dans une perspective de continuité avec le Livre Blanc, les précisions ou les modifications qu'il faut apporter aux objectifs globaux de la politique énergétique à partir d'une série d'hypothèses reflétant le plus possible la situation, actuelle et probable, du secteur de l'énergie au Québec. La troisième partie sera réservée aux recommandations spécifiques que le Conseil adopte dans les secteurs du pétrole, de la pétrochimie, de l'électricité, du gaz naturel et des énergies nouvelles. La dernière section de cette partie mettra l'accent sur les aspects régionaux à conserver dans une politique énergétique.

(1)
Le C.P.D.Q. a déjà eu l'occasion de présenter les avis suivants sur l'énergie:

a) Nécessité d'introduire un programme d'économie de l'énergie dans la politique énergétique du Québec
b) Informations sur l'énergie
c) Les implications de l'option nucléaire au Québec
d) La problématique énergétique québécoise

-I-
LES DÉFIS MAJEURS

Il est possible de ramener la situation énergétique du Québec à une série de questions qui la résume et la caractérise en même temps.

1. **Comment gérer les surplus sur le marché énergétique?**

À l'inverse de la situation qui prévalait dans la décennie précédente, où le défi était de gérer la pénurie, le phénomène qui risque de dominer la décennie présente est l'existence d'un certain surplus sur le marché énergétique.

En effet, le secteur énergétique québécois se caractérise aujourd'hui par quatre phénomènes:

a) la baisse de la demande énergétique globale;
b) la baisse du taux de croissance de la demande actuelle et future d'électricité qui, selon les prévisions, ne dépassera pas 3 à 4% jusqu'en 1998 au moment où l'Hydro-Québec prévoyait précédemment un taux d'environ 7%. D'où un surplus d'électricité sur le marché;
c) un excédent de quelques sous-produits pétroliers, essentiellement des huiles lourdes; et
d) la volonté de faire pénétrer le gaz naturel et de le voir occuper une part variant de 15 à 18% du bilan énergétique de 1990.

Plusieurs questions peuvent se poser face à ces quatre phénomènes. D'abord et avant tout, on peut se demander dans quelle mesure la décroissance accélérée de la consommation énergétique est-elle un phénomène complètement et totalement irréversible? Ne peut-on plutôt s'attendre à une augmentation possible de cette consommation, certes moins élevée qu'auparavant, avec la reprise économique? Comment et selon quelles modalités faut-il, entre-temps, harmoniser la coexistence des trois principales sources d'énergie (pétrole, électricité et gaz) d'autant plus que le secteur pétrolier est engagé dans un mouvement de restructuration qui risque, si l'on n'y prend garde, d'avoir de graves répercussions non seulement sur le secteur de raffinage mais aussi sur celui de la pétrochimie? Finalement, si l'on considère que le système des prix représente un puissant moyen dans une éventuelle politique «d'harmonisation triangulaire», quelle doit être alors la position du Québec face à la politique fédérale touchant la tarification du pétrole brut et du gaz naturel?

2. **Comment assurer la sécurité des approvisionnements pétroliers?**

Quelle que soit la politique énergétique choisie, un fait demeure évident: jusqu'en 1990 le pétrole occupera une part allant de 40 à 50% du bilan énergétique québécois. Pour au moins trois raisons la grande partie, sinon la totalité, de ce pétrole viendra dans quelques années de l'étranger: d'abord parce que le pétrole de l'Ouest canadien sera de moins en moins disponible pour le Québec avec le déclin prévu des réserves de l'Alberta; ensuite, parce que le sous-sol québécois ne semble pas, jusqu'à plus amples informations, receler des quantités

significatives de pétrole; et enfin, parce que les promesses d'un approvisionnement pétrolier à partir de l'exploitation des sables bitumineux de l'Ouest s'avèrent fragiles, suite à l'abandon des méga-projets.

Cette situation de dépendance potentielle de plus en plus grande du Québec envers le pétrole étranger lui est, somme toute, bien spécifique. Car, pour les autres provinces, ce problème est ou bien inexistant (Alberta, Colombie Britannique, Saskatchewan),ou bien beaucoup moins aïgu (Ontario),ou alors temporaire, en attendant l'exploitation de leurs ressources pétrolières (Provinces de l'Atlantique).

De telle sorte que quand on parle des importations pétrolières du Canada,on doit nécessairement penser aux importations du Québec qui en représentent, en réalité, les trois quarts environ. De la même manière, quand on parle de la sécurité des approvisionnements pétroliers du Canada,on peut difficilement s'empêcher d'avoir la sécurité du Québec à l'esprit. Il est donc tout à fait normal que le Québec se considère concerné au premier chef par ce dossier.

Comment le Québec doit-il manifester et surtout concrétiser dans les faits son intérêt face à ce problème? Dans quel sens et jusqu'à quelles limites le Québec peut-il mettre à profit la situation pétrolière difficile des pays étrangers producteurs de pétrole pour, en même temps, ouvrir de nouveaux marchés à ses produits tout en diversifiant et tout en assurant ses sources d'approvisionnements? Selon quelles modalités pratiques le Québec peut-il vraiment établir un lien entre l'achat de son pétrole brut et la vente de ses biens et services?

3. **L'Hydro-électricité: produire pour consommer ou produire pour exporter?**

En dépit des surplus, actuels et prévisibles, d'électricité, une thèse est avancée qui réclame non pas un ralentissement dans le rythme du programme d'équipement d'Hydro-Québec mais bien une accélération pour exploiter au maximum les ressources hydrauliques existantes encore au Québec afin d'exporter ensuite l'électricité aux États-Unis.

Cette thèse est fondée sur les arguments suivants:

a) les avantages comparatifs du Québec par rapport aux états de l'est des États-Unis et aux autres provinces canadiennes;

b) la possibilité de faire financer les travaux requis par les éventuels acheteurs; et

c) les retombées majeures sur l'activité économique et sur l'emploi au moment où la situation sur ces deux fronts est actuellement dépressive et que plusieurs indices suggèrent que la reprise sera peut-être longue à venir ou qu'elle sera, de toute manière, assez modérée.

Malgré son aspect, à prime abord, attrayant, cette thèse soulève deux points et supporte une variante. Les deux points qu'il faut prendre en considération sont: d'abord, l'évolution du prix international du pétrole, plus ce prix demeure stable en termes réels, plus cette thèse trouvera de la difficulté à se vérifier; ensuite, le coût comparatif de l'électricité d'origine hydraulique et de l'électricité d'origine nucléaire.

À supposer que les études, qui doivent nécessairement se poursuivre dans ce domaine, indiquent qu'il y a lieu de considérer sérieusement une telle option,on peut se demander s'il ne serait pas plus profitable pour le Québec de lui substituer une variante. Cette dernière doit, en même temps, envisager la possibilité d'exporter une partie de l'électricité à l'état brut quitte à utiliser l'autre partie au Québec même, mais comme matière première pour de nouvelles industries. Autrement dit, «revaloriser» une part importante de l'électricité sur place.

4. **Comment lier énergie et développement économique?**

Si l'on définit le développement économique comme étant un processus dont l'objectif est d'augmenter le niveau de vie économique moyen tout en améliorant en même temps, la qualité de vie de la population concernée, plusieurs questions ne peuvent manquer d'être posées.

La première question est de savoir selon quel concept on envisage l'utilisation de l'énergie dans le processus du développement économique. Si l'on considère les sources d'énergie comme combustible ou puissance, ce qui est la conception dominante jusqu'ici, l'apport de l'énergie au développement, tout en étant tout à fait fondamental, demeure quand même limité. La raison en est que, même si l'énergie est partout dans le processus de production, elle est quand même très peu partout. C'est-à-dire que, à part quelques industries comme l'aluminium par exemple, la part en valeur de l'énergie dans un dollar de production est relativement faible par rapport aux autres facteurs de production (main d'oeuvre, capital et matières premières). De telle sorte que l'idée de faire de l'énergie, en tant que telle, le facteur de développement trouve plus ou moins rapidement ses limites. C'est le cas du Québec par exemple avec l'hydro-électricité.

En revanche, si l'on considère l'énergie comme matière première, les perspectives de son apport économique à long terme se seront limitées que par le progrès technologique. Il est, par conséquent, important dans une stratégie de liaison entre énergie et développement d'avoir bien à l'esprit ces deux conceptions économiques ainsi que leurs effets respectifs.

Il faut souligner, en deuxième lieu, que si vraiment on accepte de considérer les deux composantes du développement (niveau de vie et qualité de vie), les problèmes que pose le respect de l'environnement ainsi que les effets socio-économiques différenciés par région doivent nécessairement être pris en compte. À telle enseigne que la liaison que l'on cherche à établir entre énergie et développement ne manque pas, si elle est bien saisie, de poser la question fondamentale de «choix de société».

-II-
LES BASES POSSIBLES D'UNE PROBLÉMATIQUE DE L'ÉNERGIE

Sans être exhaustifs, les problèmes que nous venons de résumer posent directement la question des objectifs de la politique énergétique ainsi que des hypothèses sur lesquelles une telle politique pourrait se fonder.

LES HYPOTHÈSES

1. La tendance à la baisse du prix international du pétrole brut

À l'inverse du Programme énergétique national (PEN) du Gouvernement fédéral, qui prévoyait une augmentation continue du prix international du pétrole brut de l'ordre de 2% en moyenne et en termes réels jusqu'en 1990, le C.P.D.Q. estime que ce prix connaîtra plutôt et au mieux une stabilisation en termes nominaux jusqu'en 1985 et une légère augmentation en termes réels (1% au maximum) entre 1985 et 1990. De telle sorte que le niveau de ce prix, pour l'ensemble de la décennie 80, sera au mieux stabilisé et plus probablement accusera une baisse en termes réels. Ce qu'il faut, de toute manière, retenir c'est que la tendance des prix sera plus à la baisse qu'à la hausse pour le restant de la décennie.

2. L'autosuffisance pétrolière du Canada ne sera pas atteinte en 1990

Tout en étant potentiellement réalisable et stratégiquement souhaitable, l'autosuffisance pétrolière du Canada ne sera pas atteinte en 1990, comme le prévoit le PEN. Plusieurs raisons supportent cette conclusion-hypothèse:

a) l'approche bureaucratique et très interventionniste du PEN;

b) la politique inadéquate des prix pétroliers et gaziers ainsi que ses multiples contradictions et complications;

c) l'abandon des méga-projets énergétiques et

d) la réticence, surtout des sociétés étrangères, à investir dans l'exploration du pétrole des frontières.

La conséquence de cette hypothèse est que le recours au pétrole étranger, pour satisfaire les besoins pétroliers de l'est canadien et plus spécialement du Québec, augmentera au fur et à mesure de l'épuisement du pétrole albertain et de son non-remplacement par du «nouveau pétrole» canadien.

3. Le Québec demeurera un importateur de pétrole et de gaz naturel

À la lumière des résultats des explorations effectuées jusqu'à présent de **«l'on-shore»** et de **«l'off-shore»** québécois, il faut admettre que les potentialités commerciales en pétrole et en gaz naturel sont très limitées au Québec et qu'elles peuvent, par conséquent, être considérées comme négligeables au moment de l'élaboration d'une politique énergétique. En d'autres termes, la réalité d'un Québec importateur de la totalité de son pétrole (du Canada et de l'étranger) et de son gaz naturel (du Canada) est une réalité qui risque de durer jusqu'en 1990, sauf découverte majeure non prévue actuellement.

4. **Le contrôle du secteur de l'énergie restera partagé**

À part Hydro-Québec, société d'État qui contrôle presque exclusivement la production, le transport et la distribution de l'hydro-électricité, le système énergétique québécois est soumis à un triple contrôle en ce qui touche le pétrole et le gaz naturel (sur le plan du raffinage, du transport et de la distribution): le contrôle des sociétés privées (essentiellement étrangères dans le cas du pétrole et canadiennes dans le cas du gaz); le contrôle d'une société publique canadienne, Pétro-Canada, dans le secteur pétrolier et le contrôle d'une société publique québécoise, la SOQUIP, dans le secteur pétrolier (théoriquement) et dans le secteur gazier (effectivement). Ceci sans parler du contrôle fédéral des prix du pétrole et du gaz.

L'hypothèse ici avancée est que ce système de contrôle tripartite restera en vigueur durant la décennie 80. Autrement dit, on ne prévoit pas une élimination complète d'une des trois parties quoique l'on n'exclue pas un repartage possible des parts de chacune dans l'ensemble des secteurs pétroliers et gaziers; le secteur de l'hydro-électricité restant exclusivement sous contrôle québécois.

5. **La croissance économique restera faible**

Même si les États-Unis semblent amorcer timidement en 1983 une nouvelle phase de reprise économique, le Canada et le Québec mettront un certain temps pour rattraper le mouvement.

De toute manière, il faut bien souligner que la nouvelle phase d'expansion, si expansion il y a, va être stimulée pour de nombreuses années par la «révolution informatique et robotique». Autrement dit, les économies qui vont bénéficier de ce nouveau long cycle économique seront les économies qui ont déjà une longueur d'avance dans ces secteurs (le Japon, les États-Unis et quelques pays européens). Le Canada, et plus encore le Québec, tout en profitant du relèvement général de l'activité économique, verront leur taux de croissance économique augmenter de 2 à 2,5% en moyenne durant la décennie.

6. **La consommation énergétique suivra la croissance économique**

En dépit des efforts entrepris depuis la crise de 1973 pour «économiser» l'énergie, le facteur principal qui commande le niveau de consommation de l'énergie demeure toujours la croissance économique. Autrement dit, le faible taux de croissance de la consommation énergétique au Québec, qui se situe depuis quatre ans à une moyenne inférieure à 1% annuellement, est la conséquence d'abord de la diminution du taux de croissance économique et, dans une moindre mesure, des économies d'énergie.

Par conséquent, pour un taux de croissance économique de 2 à 2,5% (Hypothèse 5), le taux de croissance de la consommation énergétique s'établirait, pour la période de 1980-1990, à environ 1,4 à 1,75%, si le rapport entre les deux taux était de 0,7.

7. Le poids socio-économique des régions sera plus déterminant dans les décisions énergétiques

Étant donné d'une part le débat amorcé sur la décentralisation par l'État québécois et d'autre part les interventions répétées des régions, toute politique énergétique doit désormais tenir compte de la volonté de celles-ci de considérer l'exploitation des ressources énergétiques comme le moteur du développement économique régional. Ceci implique l'acceptation du principe d'une valorisation suffisante des richesses naturelles et énergétiques en région.

OBJECTIFS ET PRIORITÉS

Selon les hypothèses et les contraintes que nous venons de formuler et ayant en mémoire les problèmes conjoncturels et structurels qui confrontent le Québec dans le secteur de l'énergie, il paraît nécessaire au C.P.D.Q. de procéder à une réévaluation des objectifs contenus dans le Livre Blanc de 1978.

Pour valables qu'ils soient, à prime abord, ces objectifs gagnent à être mieux précisés et parfois même complétés pour tenir compte de l'évolution passée et probable du secteur énergétique.

1. La sécurité par la diversification énergétique

Sauf si l'on considère que l'autonomie énergétique est un objectif en soi, le Conseil estime que la diversification énergétique (sur le plan physique: pétrole, électricité et gaz - et sur le plan géographique: Canada, OPEP, hors OPEP) est une solution moins coûteuse et plus réaliste qui permettrait au Québec de faire face au défi de l'insécurité des approvisionnements énergétiques étrangers: objectif essentiel de l'autonomie énergétique comme le déclare le Livre Blanc de 1978.

Étant donné les hypothèses qui ont été indiquées plus hauts et les contraintes propres au Québec, le Conseil considère que l'accent doit plutôt être mis sur la diversification énergétique, comme solution au problème de la sécurité, que sur une autonomie énergétique peu probable et de toute manière certainement limitée.

La distinction qu'introduit le Conseil entre autonomie et diversification est loin d'être une distinction sémantique. Concrètement, cela veut dire l'aménagement des conditions requises pour permettre la pénétration du gaz naturel tout en harmonisant cette pénétration avec la nécessité d'écouler les surplus d'électricité (sur le marché domestique et sur le marché extérieur) et avec une restructuration ordonnée du secteur pétrolier.

2. Coordonner et harmoniser les actions des différents intervenants

La politique énergétique québécoise doit consister à coordonner, à harmoniser, à orienter les choix énergétiques des divers intervenants dans ce secteur

dans le sens des intérêts du Québec. Ceci est d'autant plus vrai que le système du marché, pour une raison ou une autre, se trouve dans l'incapacité d'assurer efficacement cette coordination d'une manière spontanée. Autrement dit, la politique énergétique, loin de supprimer ou de distordre les lois du marché par une approche bureaucratique et rigide, doit se contenter d'orienter ce marché et de corriger ses ratés quand ils ont lieu.

Cette coordination doit se faire sur plusieurs niveaux:

a) D'abord entre la politique fédérale et la politique du Québec. En effet, tant que le statut politique du Québec demeurera inchangé la politique fédérale de l'énergie continuera à être le cadre à l'intérieur duquel la politique québécoise sera forcée de se mouvoir. Il vaut donc mieux en tenir compte en essayant de maximiser les retombées positives de cette politique pour le Québec et en exerçant des pressions continues pour la modifier quand elle contrecarre ses intérêts.

b) Ensuite entre l'entreprise publique québécoise et l'entreprise privée (québécoise et étrangère). Sur ce point, il faut éviter autant que possible les nationalisations ou le contrôle exclusif et complet de tout secteur d'énergie autre que l'électricité. Par contre, il serait souhaitable de continuer la politique de participation entre le privé et le public inaugurée dans le secteur gazier et de l'étendre au secteur du raffinage et de la distribution pétrolière, quand la nécessité l'exige.

c) Enfin, il reste encore un réel effort à faire pour concrétiser et mettre en pratique l'objectif fixé par le Livre Blanc de 1978 en ce qui concerne l'implication du citoyen dans la politique énergétique. Sans se cacher que c'est là un problème de taille et sans être, à ce stade de sa réflexion, en mesure de lui proposer une solution tout à fait articulée, le C.P.D.Q. se demande si la transformation de la Régie de l'électricité et du Gaz en une sorte de «Conseil de l'Énergie» ne doit pas être soumis à un examen approfondi. Ce conseil, dans l'esprit du C.P.D.Q., devrait avoir une représentativité et une autonomie telles qu'il serait le véritable censeur des actions du Gouvernement dans le secteur de l'énergie tout en étant, en même temps, un promoteur permanent d'idées neuves dans ce domaine.

3. **L'énergie et le développement économique**

Tout en souscrivant pleinement à l'objectif fixé dans le Livre Blanc concernant l'établissement de liens étroits entre politique énergétique et développement économique, il paraît de plus en plus évident au C.P.D.Q. que des mesures concrètes dans ce sens doivent être envisagées dans les domaines suivants:

a) Tout d'abord dans le domaine de la **pétrochimie** qui est, parmi les secteurs économiques utilisateurs des sources d'énergie comme matière première, le plus prometteur en termes de création d'emplois. Or, ce secteur vit depuis deux ans une situation difficile qui risque de lui être très dommageable si une politique spécifique des prix de la matière première (pétrole), qui tiendrait compte de sa condition concurrentielle, n'est pas appliquée.

b) En second lieu et en ce qui concerne l'électricité et le gaz, un effort soutenu et de longue haleine doit être poursuivi dans le domaine de la recherche - dé-

veloppement pour l'innovation, la création et la promotion de nouvelles industries utilisant ces deux sources comme **matières premières**. Le développement économique viendrait en fin de compte non pas de l'utilisation de ces sources comme énergie mais bien de leur utilisation, à l'instar du pétrole, comme matière première. C'est cette «revalorisation» qui permettrait éventuellement une augmentation soutenue de l'emploi et en plus du fait de rendre ces deux sources d'énergie disponibles à faible prix pour des industries déjà existantes et traditionnelles.

c) En troisième lieu, la poursuite du développement gazier au Québec doit donner lieu à un développement conséquent des infrastructures industrielles et de services associés au gaz de sorte que les retombées économiques de ce projet soient maximisées au Québec.

d) En quatrième et dernier lieu. l'intégration de la politique énergétique à une politique de développement tenant compte de **l'aspect régional** de cette dernière reste encore à faire. Les modalités d'une telle intégration doivent être soumises à des études approfondies et sérieuses qui, jusqu'à présent et à notre connaissance, sont encore inexistantes.

-III-
LES RECOMMANDATIONS SECTORIELLES

SECTEUR PÉTROLIER

Considérations

La sécurité des approvisionnements des importations pétrolières québécoises ainsi que la politique de prix sont les deux questions essentielles que pose la situation pétrolière québécoise. Or, les paramètres décisionnels touchant à ces Questions sont presque entièrement hors du contrôle des Québécois.

Par ailleurs, la baisse importante de la consommation de la plupart des sous-produits pétroliers et, plus encore, les changements qui s'opèrent dans la structure de consommation de ces sous-produits provoquent une restructuration majeure du secteur du raffinage et, par voie de conséquence, du secteur de la distribution. Là aussi, on constate que le Québec n'exerce jusqu'à présent qu'un contrôle très limité de la situation.

Les recommandations danc ce secteur s'addressent donc à ces deux volets de la problématique pétrolière québécoise. En premier lieu, elles touchent l'orientation générale et en second lieu, elles mettent de l'avant une série d'actions à entreprendre qui permettront au Québec de jouer un rôle dans ce secteur stratégique.

Recommandations

Le C.P.D.Q. recommande que le Gouvernement du Québec:

a) adopte, vu son intérêt immédiat et direct pour ce qui touche les conditions de ses approvisionnements pétroliers toutes les mesures nécessaires pour protéger les intérêts du Québec;

b) recherche, dans la formulation et la mise en application de ces mesures, toute la coopération possible entre les divers intervenants dans ce secteur avec le souci de maximiser le rôle de l'entreprise privée.

Le C.P.D.Q. recommande au Gouvernement du Québec de:

En ce qui concerne l'exploration pétrolière et les achats du pétrole brut

a) maintenir et encourager SOQUIP dans son rôle d'explorateur et de producteur pétrolier au Québec ainsi que dans l'Ouest et dans l'Est du Canada;

b) prendre l'initiative en vue de créer une société mixte d'exploration outre-mer comprenant SOQUIP, PÉTRO-CANADA international et des intérêts privés natonaux et internationaux. Cette société mettra à profit les avantages comparatifs du Québec dans le domaine du transfert en français de la technologie nord-américaine vers les pays francophones en voie de développement potentiellement producteurs de pétrole (essentiellement l'Afrique Noire);

c) conclure, par l'intermédiaire de SOQUIP, des contrats de livraison de pétrole brut, à moyen et à long terme, de société d'État à société d'État, pour alimenter un nouveau réseau de distribution au Québec. Ces contrats doivent s'inscrire

dans le cadre d'accords commerciaux plus globaux selon une formule achat du pétrole brut-vente de produits et services québécois.

En ce qui concerne le raffinage et la distribution

a) Maintenir et développer Montréal comme centre important de raffinage au Canada, capable de servir le marché québécois et celui de l'Est du Canada, tout en se préoccupant de la rentabilité financière et économique de ses interventions.

b) voir à la modernisation du secteur du raffinage pour lui permettre de revaloriser le «pétrole résidu» et le «pétrole lourd» et de diminuer ainsi l'excédent du mazout lourd sur le marché.

c) prendre l'initiative de créer une société québécoise mixte de distribution des sous-produits pétroliers qui regroupe comme actionnaires (et clients) les distributeurs indépendant et SOQUIP.

INDUSTRIE DE LA PÉTROCHIMIE

Considérations

L'industrie pétrochimique du Québec s'appuie sur un centre de raffinage déjà en place, sur un savoir-faire développé et sur une situation géographique facilitant l'accès aux matières premières, d'origines diverses, à des prix concurrentiels. Sa localisation lui apporte une ouverture intéressante sur les marchés du nord-est de l'Amérique. La valeur ajoutée et les emplois qu'elle entraîne confirment son importance dans le contexte économique québécois.

Le développement de la pétrochimie québécoise a été affecté par les mesures adverses du programme énergétique national, le rétrécissement des écarts de prix des pétroles canadien et américain et par l'apparition des avantages accordés par de nombreux pays à leurs pétrochimies nationales. Des interventions gouvernementales sont requises afin de préserver l'acquis tant au niveau des infrastructures que du savoir-faire et pour favoriser le développement de ce secteur à partir des technologies actuelles ou à venir.

Recommandations

Le C.P.D.Q. recommande que le Gouvernement du Québec:

- veille à la mise en place de systèmes préférentiels favorisant la valorisation d'hydrocarbures par l'industrie pétrochimique québécoise de façon comparable à ceux institués par d'autres pays dotés d'hydrocarbures ou de vastes marchés;

- assume le leadership de la démarche nécessaire pour lancer le centre montréalais sur des voies nouvelles et planifier les études et les développements requis pour qu'il continue d'être un centre pétrochimique important dans le nord-est de l'Amérique;

- voie à concrétiser la possibilité d'associer l'électricité aux hydrocarbures pour produire au Québec des chlorures de vinyle (VCM) et des polychlorures de vinyle (PVC).

L'ÉLECTRICITÉ

Considérations

Deux points saillants caractérisent le contexte de l'électricité au Québec: d'abord, une surabondance à moyen terme de l'offre sur la demande d'électricité régulière; en second lieu, l'existence d'un potentiel hydro-électrique considérable non encore aménagé.

1. Des perspectives de croissance économique à long terme plus modérées, des changements dans les habitudes de consommation de l'énergie et la concrétisation du projet d'extension du réseau de distribution du gaz au Québec ont amené une révision à la baisse des prévisions de croissance des ventes régulières d'électricité au Québec. Face à ces nouvelles perspectives, la quasi impossibilité de modifier le programme d'équipement déjà engagé, principalement au Complexe Baie James phase I, créera à moyen terme une surabondance de l'offre sur la demande d'électricité régulière. À moins de trouver des débouchés au Québec pour ces excédents, la rentabilité à moyen terme des investissements déjà consentis ou engagés risque d'être affectée.

2. En contrepartie, le faible rythme de croissance des ventes d'électricité régulière envisagé à long terme met encore plus en évidence le fort potentiel hydro-électrique non aménagé, qui ne commencera à être requis pour satisfaire la demande interne qu'à partir seulement de la fin du siècle. La mise en valeur plus hâtive de ce potentiel, dont l'envergure se compare à la production actuelle de toutes les centrales d'Hydro-Québec réunies, pourrait constituer un point d'appui solide pour une relance de l'activité économique au Québec.

Recommandations

Étant donné un tel contexte, le C.P.D.Q. recommande que le Gouvernement:

- Favorise l'écoulement des surplus d'électricité sur le marché québécois tout en tenant compte de la nécessité de faire pénétrer le gaz naturel au Québec. Dans ce cadre, il doit favoriser une consultation permanente de sociétés publiques du gaz naturel et de l'électricité pour trouver des terrains d'entente favorables à la poursuite de leurs objectifs respectifs;

- accélère le développement de l'électrification de l'industrie québécoise en favorisant la recherche, le développement et la démonstration de nouveaux procédés industriels susceptibles d'accroître la compétitivité des industries québécoises et d'être commercialisés comme tels à l'étranger;

- explore des projets d'exportation de l'énergie électrique de base à partir d'un devancement possible du programme d'équipement d'Hydro-Québec.

GAZ NATUREL

Considérations

L'option gazière trouve sa justification à partir de l'objectif de la diversification énergétique comme réponse au problème de la sécurité des approvisionnements. L'abondance du gaz naturel au Canada lui permet en principe de se substituer avantageusement au pétrole étranger. Mais, étant donné les surplus de mazout lourd et d'électricité sur le marché québécois de l'énergie, la présence et la pénétration du gaz exige l'harmonisation de la coexistence de ces trois principales formes d'énergie. Il faut aussi souligner, par ailleurs, que l'utilisation accrue du gaz entraîne des retombées économiques importantes non seulement durant la phase de construction du réseau mais, tout aussi bien dans la restructuration et la dynamisation de l'ensemble du secteur industriel québécois.

Recommandations

Le C.P.D.Q. recommande, pour assurer l'implantation dynamique du gaz naturel que le Gouvernement du Québec:

En ce qui concerne l'harmonisation

a) fasse pression sur le gouvernement fédéral pour qu'il abolisse la barrière de 75% entre le prix du pétrole canadien et le prix du pétrole international pour permettre au premier de suivre le second. Cette mesure doit être accompagnée d'une dérèglementation complète du prix du gaz naturel au Canada. Tant que le système dépassé de tarification du pétrole et du gaz naturel instauré par le fédéral en 1980 ne sera pas aboli, la pénétration du gaz naturel au Québec restera incertaine;

b) encourage et stimule la coordination, entre les intervenants, aux trois niveaux suivants:

- l'harmonisation des politiques énergétiques à long terme de même que les stratégies respectives à court et à moyen terme des gouvernements fédéral et québécois;

- l'indication, par le gouvernement du Québec, des orientations majeures que devrait suivre les sociétés énergétiques sous son contrôle;

- la recherche coordonnée et la consultation permanente entre les sociétés publiques pour trouver des terrains d'entente favorables à la poursuite de leur mission respective;

c) veille à ce que les programmes de mise en marché de l'hydro-électricité soient poursuivis tout en tenant compte des impératifs de la pénétration gazière;

En ce qui concerne les retombées

a) Le Gouvernement du Québec s'assure que les intermédiaires et les manufacturiers québécois soient associés au développement du secteur gazier;

b) prenne les mesures pour que l'on saisisse l'opportunité présentée par la substitution du pétrole pour améliorer l'efficacité des équipements et des procédés industriels impliqués.

BIOMASSE ET HYDROGÈNE

Considérations

Les fillières énergétiques de l'avenir doivent apporter une solution valable non seulement comme énergie mais aussi comme matières premières transformables en devises énergétiques versatiles. Elles doivent aussi paraître techniquement et économiquement viables tout en étant propices au développement de technologies nouvelles, exportables et suceptibles de générer des complexes industriels nouveaux. Au Québec, la biomasse et l'hydrogène sont les avenues les plus prometteuses dans ce sens. La biomasse offre l'avantage d'une source énergétique abondante et renouvelable qui présente des usages diversifiés dans des activités industrielles établies. L'hydrogène, pour sa part, est une clé de voûte de l'interchangeabilité entre les formes primaires d'énergie en plus de se prêter, comme matière première, à de nombreux usages nécessitant des technologies de pointe.

Recommandations

Le C.P.D.Q. recommande que le Gouvernement du Québec:

- concentre ses investissements en matières de nouvelles technologies reliées à l'énergie sur la biomasse et sur l'hydrogène via la filière électricité hydrogène;

- favorise l'élaboration de programmes de recherche, développement et démonstration pour l'utilisation de la biomasse et fournisse son support financier et technique à ces programmes;

- mette à la disposition d'industries, travaillant à la réalisation de programmes de démonstration et d'exploitation commerciale de l'hydrogène, des blocs d'énergie électrique à des tarifs préférentiels;

- encourage la formation de consortiums développant des systèmes technologiques reliés à l'hydrogène et présentant des possibilités d'exportation;

- appuie la création d'un centre de recherche en électro-chimie ou s'y associe.

ASPECT RÉGIONAUX

Considérations

L'impact des projets énergétiques sur les régions soulève plusieurs aspects importants qu'une politique énergétique bien articulée se doit de considérer. La fixation des prix de l'énergie, les conditions spécifiques régionales en matière d'emplois, la transformation des ressources naturelles ainsi que le développement économique engendré par le développement des ressources énergétiques ou par la disponibilité de ces ressources sont autant d'aspects sur lesquels la participation des citoyens en milieu régional serait à favoriser.

Recommandation

Le C.P.D.Q. recommande que le Gouvernement du Québec:

a) s'assure de la prise en considération de la dimension socio-économique régionale dans les grandes décisions énergétiques des pouvoirs publics;

b) fasse en sorte que les représentants des régions soient impliqués au niveau des projets énergétiques qui les touchent et de la politique générale de l'exploitation des ressources énergétiques de leur milieu respectif;

c) se préoccupe d'assurer la présence des intérêts régionaux lors de la nomination de représentants au conseil d'administration des sociétés d'état dans le domaine de l'énergie;

d) voie à ce que la politique énergétique québécoise reforce le développement régional en tenant compte dans sa mise en application:

- -de l'éloignement, de l'isolement et du climat;
- -de l'importance des ressources énergétiques disponibles dans la région;
- -des conditions socio-économiques locales;

e) incite Nouveler à s'associer régulièrement aux instances régionales afin de favoriser le développement de formes d'énergie nouvelles présentes dans les régions telles l'énergie solaire, l'énergie éolienne, la biotechnologie, et celles provenant des déchets agricoles et urbains; d'autant plus que la majorité de ces interventions sont susceptibles de prendre place en région.

COMITÉ SUR L'ÉNERGIE

La préparation du projet d'avis a été confiée au comité sur l'Énergie dont voici la liste des membres:

Président
M. Donald R. Murphy
Gérant,
Municipalité Baie James

Membres
M. Antoine Ayoub
Directeur du GREEN
Université Laval

M. Louis Bolullo
Conseiller - planification générale
Hydro-Québec

M. Richard D. Champagne
Président directeur général
Conseil de l'Industrie de l'hydrogène

M. Gérard Claveau
Vice-président international
Conseil international des économies régionales

M. Pacelli Desrosiers
Président
Syndicat des techniciens de l'Hydro-Québec

M. Roland Granger
Président
CRD de Lanaudière

Mme Lisette Martel-Huneault
Vice-présidente
CRD de l'Outaouais

M. Paul Tremblay
Administrateur
CRD Saguenay Lac St-Jean

M. Jean-François Villion
Directeur - planification générale
Gaz Métropolitain Inc.

M. Kémal Wassef
Coordonnateur adjoint
Comité de coordination des négociations
Confédération des syndicats nationaux

M. Barry Welford
Vice-président - Marketing et Approvisionnement
Pétromont Inc.

M. Léonard Roy
Président
Conseil de Planification et de Développement du Québec

M. Jean E. Bouchard
Secrétaire général
Conseil de Planification et de Développement du Québec

CONSEIL EXÉCUTIF — QUÉBEC
CONSEIL DE PLANIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC
LISTE DES MEMBRES

Président
ROY, Léonard
Président du CPDQ

Vice-président
CHATILLON, Gilles
Directeur général
Secrétariat permanent des
conférences socio-économiques

MEMBRES:

BENJAMIN, Claude
Président
Conseil supérieur de l'Éducation

BLANCHET, Madeleine
Présidente
Conseil des Affaires sociales
et de la Famille

BOUCHER, Paul-Guy
Président
CRD région de Québec

CHARBONNEAU, André
Vice-président
Conseil des gens d'affaires du Québec

CLAVEAU, Gérard
Vice-président international
Conseil international des
économies régionales (CIER)

DAOUST, Fernand
Secrétaire général
Fédération des Travailleurs du Québec

GERVAIS, Louis-Georges
Directeur général
Le Conseil de la Coopération
du Québec

GOBEIL, Estelle
Présidente
CRD — Cantons de l'Est

GRANGER, Roland
Président
CRD de Lanaudière

HÉTU, Jean-Paul
Président
Centrale des syndicats démocratiques

LAFONTAINE, Jean-Marie
Maire
Ville de Grand'Mère

LANGLOIS, Gonzague
Directeur général
Association des mines de métaux du Québec

LARAMÉE, Réal
Conseiller municipal
Ville de Montréal

L'ÉCUYER, Jacques
Président
Conseil des Universités

MARTEL-Huneault, Lisette
Vice-présidente
CRD de l'Outaouais

MOREAU, Jean-Marie
Président
Union des conseils de comté

MURPHY, Donald R.
Ex-président
CRD/Abitibi-Témiscamingue

NADEAU, Émilien
Administrateur
CRD/Est du Québec

PARENT, Raymond
Président
Conseil consultatif du Travail
et de la Main-d'oeuvre

PELLETIER, Jean
Maire
Ville de Québec

PROULX, Jacques
Président
Union des Producteurs agricoles

ROBERT, Yvon
Président
CRD des Laurentides

ROBILLARD, Yvon
Président
CRD/Mauricie Bois-francs Drummond

ROUSSEAU, Omer B.
Directeur général
Association provinciale des
constructeurs d'habitations du Québec

ROY, Jean-Claude
Président
CRD/Côte-Nord

SIROIS, Yvon
Directeur général
CRD/Côte-Nord

THIBODEAU, Lise S.
Ex-présidente
Association des Consommateurs
du Québec Inc.

TREMBLAY, Jacques
Directeur de la recherche
Conseil du Patronat du Québec

TREMBLAY, Paul
Ex-président
CRD Saguenay Lac St-Jean
Chibougamau

WASSEF, Kemal
Coordonnateur adjoint — Comité
de coordination des négociations
Confédération des syndicats nationaux

Secrétaire général: Jean E. Bouchard